

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Douze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Ghislaine GISORS (excusée) – Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**TRANSFERT DE PROPRIETE, DE
L'AMENAGEMENT, DE
L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION
DES PORTS RELEVANT DU
DEPARTEMENT**

CM-2016-3S-DAJ-21

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, et en particulier les articles L. 5314-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 22 ;

Vu le courrier du Préfet en date du 11 mars 2016 ;

Vu le courrier du 11 avril 2016, par lequel la municipalité informe la préfecture de sa volonté de ne pas solliciter le transfert de propriété du port de l'Anse Dumont ;

Considérant que la loi du 07 août 2015 prévoit dans ses dispositions, le transfert vers la région de la propriété, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des ports relevant du département, en l'absence de demande de transfert ou de maintien de la compétence départementale à la date du 31 mars 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De ne pas solliciter le transfert de propriété, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion du port de l'Anse Dumont.

Article 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

13 MAI 2016

Et publication ou notification
le

17 MAI 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 12 mai 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DES PORTS RELEVANT DU DÉPARTEMENT

Date de transmission de l'acte : 13/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 13/05/2016

Numéro de l'acte : CM20163SDAJ21 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160512-CM20163SDAJ21-DE

Date de décision : 12/05/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public